

CONSEIL MUNICIPAL
24 juillet 2025 à 19h00

Spectateurs présents : /

Absents excusés : M. Mickaël FLEURY qui donne pouvoir à M. Vincent ODILLE.

Absents non-excuses : /

Secrétaire de séance : M. Vincent ODILLE

Le compte rendu de réunion du conseil municipal du 12 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR RECENSEMENT 2026

Madame le Maire indique la nécessité de désigner un agent coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2026 qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune ou de l'EPCI.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de désigner un coordonnateur communal pour le recensement 2026.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE POUR ECRITURE SUITE VENTE TERRAIN

Madame le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie lui a indiqué qu'une écriture d'ordre budgétaire doit être réalisée afin de comptabiliser l'entrée de parcelles correspondant à la reprise de biens sans maître à l'actif de la commune. Un mandat doit être créé pour 100,00 € au compte 2111-041 et un titre au compte 1328-041 pour le même montant. N'ayant pas de crédits prévus à ce compte, il convient donc de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le budget primitif 2025.

DELIBERATION MISE À DISPOSITION NOUVEL AGENT ADMINISTRATIF À LA CCMC

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être établie entre la communauté de communes de la Moivre à la Coole et la commune pour la mise à disposition du nouvel agent administratif de la bibliothèque.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION CREATION DE POSTE AGENT REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un agent est promouvable à ce grade. Un poste doit être créé pour lui permettre cette promotion.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

DELIBERATION CREATION DE POSTE POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter un agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire saisonnier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

ECHANGE SUITE À UNE DEMANDE D'ADMINISTRES FAITE AU MOIS DE JUIN

Madame le Maire rappelle, lors de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2025, la demande d'acquisition de terrain communal par deux administrés afin d'aménager leur entrée de garage. Après étude de cette demande, la majorité de 12 voix contre 3, le conseil municipal s'oppose à cette vente pour les raisons suivantes :

- Cette vente, par son objet, pourrait créer un précédent,
- Le projet présenté, par son implantation, sépare en deux parties l'espace vert communal,
- La commune ne peut répondre favorablement aux demandes individuelles d'agencement des propriétés personnelles des habitants.

TOUR DE TABLE :

M. Patrice LAURENT signale qu'à chaque épisode de pluie, l'eau ne s'infiltré plus correctement rue du Stade, une stagnation importante d'eau est observée. Madame le Maire suggère de faire venir un cureur.

M. Stéphane DERUE constate l'état de mauvais entretien concernant une maison appartenant à la commune et actuellement mise en location. Madame le Maire informe qu'une demande a été faite auprès du locataire proposant l'intervention des services techniques. Par ailleurs, il signale que la haie d'un propriétaire, domicilié Rue du Jardinnet, déborde sur le trottoir, gênant la visibilité. Madame le Maire propose de le notifier au propriétaire afin qu'il procède à la taille de la haie. M. Stéphane DERUE signale également le dysfonctionnement du radar se situant dans la descente de Coolus.

Mme Caroline KANDEL fait un retour sur les festivités du 14 juillet : bonne météo avec une belle participation aux activités et un buffet réussi.

M. Jacques ESTELON fait part de son mécontentement concernant l'augmentation du trafic poids lourds dans la Rue Saint Michel et de la vitesse qui présente un danger. Il demande une solution pour réduire la vitesse comme l'installation de ralentisseurs. Madame le Maire indique que cette solution avait déjà été envisagée quelques années auparavant et qu'il faudra éventuellement l'étudier à nouveau au prochain budget.

M. Vincent ODILLE interroge Madame le Maire sur les modalités de recrutement concernant les dernières embauches effectuées. Il indique que plusieurs habitants se sont étonnés de ces embauches car aucune information n'a circulé dans le village. Madame le Maire répond que la personne recrutée pour le poste administratif de l'Agence Postale Communale a été recrutée suite à des besoins urgents afin d'assurer la continuité du service. Elle rappelle que l'an dernier, une offre avait été diffusée pour ce même poste mais aucune candidature n'avait été reçue.

Concernant le second poste évoqué, il s'agit d'un poste relevant de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole. Dans ce cadre des candidatures spontanées ont été reçues directement par la CCMC et une annonce avait été publiée sur Emploi Territorial mais cela ne relevait pas de la commune.

M. Didier KREBS remercie les personnes qui l'ont aidé lors de l'absence des agents communaux.

Il informe que deux tables de ping pong ont été mises en place au niveau du terrain de tennis. Deux tables de pique-nique et des bancs ont été également mis en place ; une table au niveau des jeux et la deuxième, en remplacement de l'ancienne, au triangle de la route de Coolus.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 40.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 11 septembre 2025 à 20 h 30.